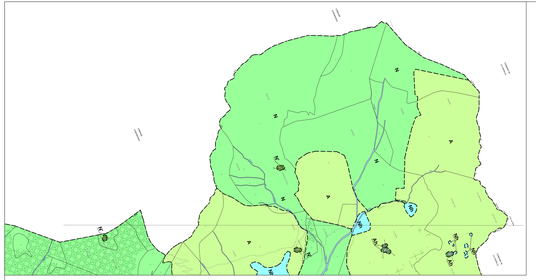

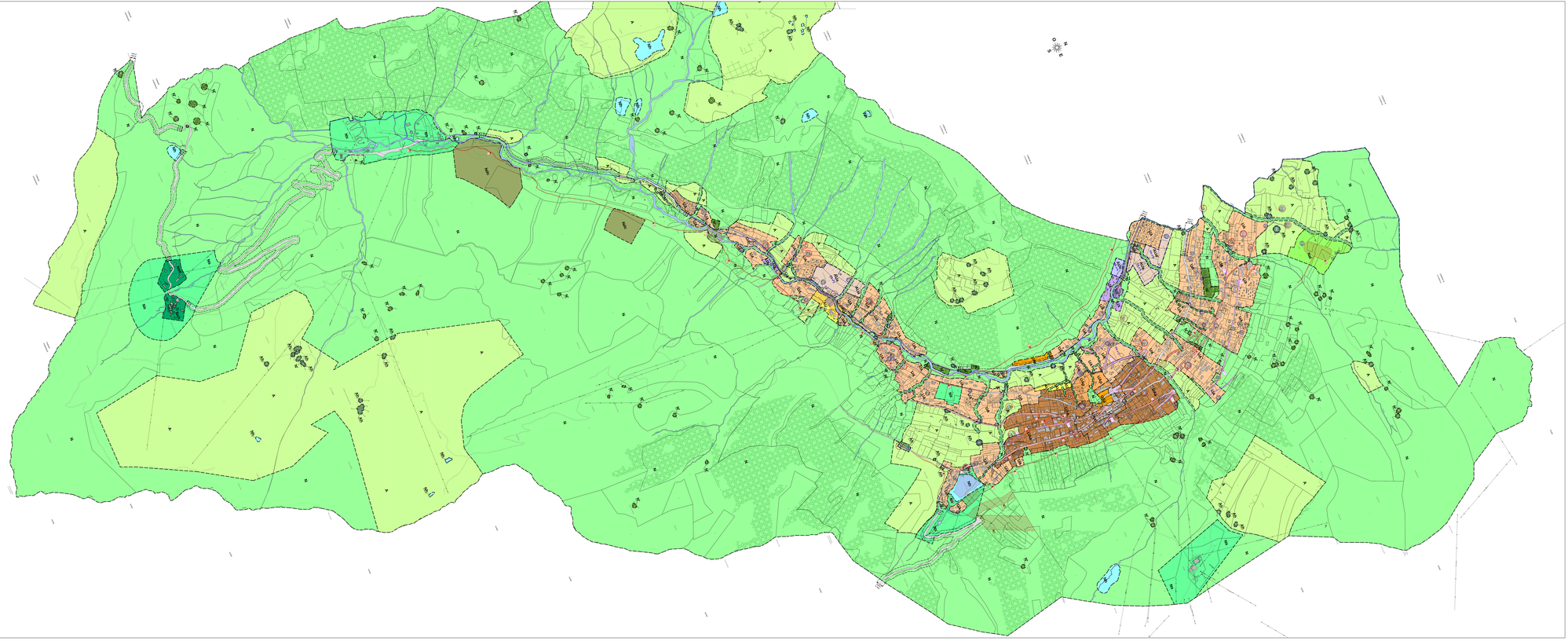

LEGENDE

- Zone d'urbanisation de forte densité
- Zone d'urbanisation de forte densité de centre village
- Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt collectif
- Zone d'urbanisation de forte densité, situé dans le périmètre rapproché du captage de la Méverlus
- Zone d'activités artisanales et économiques
- Zone d'urbanisation de forte densité, insuffisamment équipée
- Zone d'activités artisanales et économiques, insuffisamment équipée
- Zone d'urbanisation future
- Zone agricole
- Zone agricole de gestion de l'existant
- Zone naturelle et forestière
- Zone naturelle de gestion de l'existant
- Zone naturelle à vocation d'alpage
- Zone naturelle de réhabilitation (décharline et carrière)
- Zone naturelle de protection des rivières, touristiques
- Zone naturelle liée à la pratique des activités de loisirs, du ski et autres activités de sports d'hiver
- Zone naturelle de Plaine Dranse
- Espaces boisés repérés au titre de l'article L.123-1-7° du C.U. (patrimoine)
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.130-1du C.U.
- Bâtiments repérés au titre de l'article L.123-1-7° du C.U. (patrimoine)
- Emplacements réservés
- Servitude au titre de l'art. L.123-2-c) du C.U. (pré-emplacement réservé)
- Bâtiments agricoles
- Lotiss du domaine skiable
- Secteur ouvrts à orientation d'aménagement (se reporter au cahier "Orientations d'aménagement").

Permis de démolir : il est obligatoire pour les bâtiments repérés au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme.

N° de destination du plan	DESTINATION	SUPERFICIE de l'emprise	BENEFICIAIRE service public
VOIRIES RENTORGEES DANS LE DOMAINE PUBLIC			
E8*1	Chemin de Sous-La-Côte	220 m²	Commune
E9*2	Route du Petit-Châtel	1 200 m²	Commune
E9*3	Voie sur "Rouvière"	320 m²	Commune
E9*4	Route de la Berrigne	1 400 m²	Commune
E9*5	Route du Super-Châtel (Chemin Sous-Le-Crêt)	100 m²	Commune
E9*6	Route de la Pierre	400 m²	Commune
VOIRIE ET CHEMINEMENTS			
1	Création d'une VC de 8 m de plateforme au "Petit-Châtel" au "Plan Ro-Tranchy"	2400m²	Commune
2	Aménagement d'une VC de 8 m de plateforme entre "Le Tasset" et "Tranchy"	940 m²	Commune
3	Création d'une deviation au "Petit-Châtel" au lieu de "Le Tasset" de 8 m de plateforme	9 400 m²	Commune
4	Aménagement d'une voie "sur Bouvière", élargissement et création de plages de croisement	360 m²	Commune
5	Création d'une voie communale de 8 m de plateforme de la Berrigne "Sous-Le-Crêt"	255 m²	Commune
6	Création d'une deuxiéme boucle de 5 m de plateforme dans le secteur de la piscine	150 m²	Commune
7	Aménagement d'un parcours touristique piétons du Bouclé au lieu dit "Vorrens"	1 245 m²	Commune
8	Vorrens : aménagement de voirie et de cheminement piéton	215 m²	Commune
9	Aménagement d'une voirie communale de 5 m de plateforme, au lieu dit "Sur Vorrens"	460 m²	Commune
10	Villapaston : Aménagement d'un carrefour	1 080 m²	Commune
11	Aménagement d'un accès au verdoyer de Méverlus	90 m²	Commune
12	Elargissement de l'emprise de la RD 225, de 1,50 m, sur toute la longueur de son tracé	2 100 m²	Commune
13	Elargissement de l'emprise de la RD 22, de 1,50 m, sur toute la longueur de son tracé	3 350 m²	Commune
14	Elargissement de la voie communale de la Gharbet à "Sous Vorrens" pour la mise à gabarit	6 250 m²	Commune
15	Création d'un sentier des bords de Dranse	6 790 m²	Commune
PARKINGS			
16	Villapaston : aménagement d'une aire de stationnement pour cars	760 m²	
AUTRES EQUIPEMENTS			
17	Aménagement d'équipements publics lié à la pratique du ski, à Villapaston	3 140 m²	Commune
18	Aménagement du cœur de station, au pied du Linga	17 875 m²	Commune
19	Mise en valeur du lac de Vonnes	8 360 m²	Commune
20	Création de liaisons entre domaines skiables	62 934 m²	Commune
21	Equipements sportifs en lien avec la piscine, avec accès	3 380 m²	
22	Création d'un aéprort avec accès, au Rjd	17 100 m²	Commune

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Commune de **CHATEL**

REVISION N°3 DU P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

3a PLAN DE ZONAGE GLOBAL

PHASE APPROBATION — **JUIN 2012** — **Ech : 1/5000e**

DATE	PHASE	PROCEDURE
22-07-1982	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
12-07-1988	APPROBATION	REVISION N°1
19-04-1999	APPROBATION	REVISION N°2
26-06-2012	APPROBATION	REVISION N°3

Certifié conforme, et au jour dites arrêtés et le délibération du Conseil Municipal en date du 26 JUIN 2012, approuvant la révision n°3 du P.L.U. de CHATEL

Le Maire, M. Nicolas RUBIN

ARM Rhône-Alpes
ZAE Les Jonnaz
CHILLON (74)

Architecte Urbaniste DPLG - Docteur en géographie - DEA
Diplômé Institut d'Urbanisme de Paris - Expert agréé en Dommages
Gérant : Gilles TROMPIER des Ispins

Tél : 04 50 81 15 37
Fax : 04 50 73 28 37
E-mail : arm-rhone-alpes@wanadoo.fr